



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Protection

Question écrite n° 36075

Texte de la question

M François Porteu de la Morandière appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences de son arrêté du 12 octobre 1987 (publié au Journal officiel le 25 novembre 1987) relatif à la production, à l'importation et à la commercialisation d'espèces végétales protégées. Sont concernées les sociétés d'amateurs de plantes rares qui, depuis de nombreuses années, réalisent la multiplication d'espèces sauvages protégées, à partir de semences authentifiées, afin d'en assurer la survie et la diffusion chez les botanistes. Pour ne citer qu'un exemple, la société des amateurs de jardins alpins a permis la diffusion du Gremil à feuilles d'olivier (*lithospermum oleaefolium*) qualifié dans les ouvrages de botanique comme une des plantes les plus rares du monde. Cette société d'amateurs diffuse bénévolement ses plants aux jardins botaniques et aux jardins particuliers, et participe même régulièrement à la foire aux plantules qui se tient tous les deux ans dans les locaux du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Il semble que les plantes pouvant être utilisées pour la fabrication de drogues, stupéfiants ou hallucinogènes doivent faire l'objet de contrôles renforcés, mais on comprend mal pourquoi des végétaux présentant un seul intérêt scientifique devraient être placés sous une telle surveillance. La nouvelle réglementation de novembre 1987 impose de telles contraintes administratives de production, d'importation et de diffusion pour les plants d'espèces protégées, que ces sociétés vont se voir interdire de fait leur lutte désintéressée pour la sauvegarde et le maintien dans notre flore française d'espèces végétales menacées. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible de prévoir certaines dérogations à l'arrêté du 12 octobre 1987, afin de permettre à des associations bénévoles de continuer à participer à la défense de notre patrimoine floral.

Données clés

Auteur : [M. Porteu de la Morandière François](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36075

Rubrique : Horticulture

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 417